



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Bon de caisse



Durée minimale de 5 ans



Capital 100% garanti à l'échéance



Taux d'intérêt fixe



À partir du profil conservateur ou défensif en fonction de la durée



Précompte mobilier réduit à 15%

**Vous souhaitez donner une dimension socio-économique ou sociétale à votre épargne, au travers d'une formule de placement sûre, associant la garantie du capital et un taux d'intérêt fixe à une fiscalité avantageuse?**

**Le PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS répond à toutes vos exigences.**

**Le PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS (en abrégé le PRÊT-CITOYEN BNPPF) est un bon de caisse émis par BNP Paribas Fortis SA en application de la loi du 26 décembre 2013 concernant les prêts-citoyen thématiques. Les dispositions prévues dans cette loi lui sont applicables.**

Pour encourager les particuliers à placer une partie de leur épargne à plus long terme, le gouvernement a décidé de lancer le prêt-citoyen thématique. Celui-ci peut prendre diverses formes, comme celle d'un bon de caisse, d'un compte à terme ou d'un contrat d'assurance. Mais leur particularité commune est de **dédier les sommes collectées au financement de projets à finalité socio-économique ou socialement responsable, dans les secteurs public ou privé**. En retour, l'investisseur bénéficie d'un **avantage fiscal**, via une réduction du précompte mobilier à 15% sur les intérêts.

Le **PRÊT-CITOYEN BNPPF** est un **bon de caisse** émis par BNP Paribas Fortis. Il présente globalement les mêmes caractéristiques que les bons de caisse classiques, avec toutefois **quelques variantes spécifiques** tant pour l'investisseur que pour la banque.

Investisseur particulier	BNP Paribas Fortis
<p><b>Ce qui ne change pas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital 100% garanti à l'échéance.</li> <li>• Tombe dans le champ d'application du système européen de garantie des dépôts à hauteur de 100.000 EUR par personne et par banque.</li> <li>• Taux d'intérêt fixe, connu dès le départ (voir taux en vigueur sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.be">www.bnpparibasfortis.be</a> &gt; Epargner et placer &gt; Infos utiles &gt; Taux d'intérêt).</li> <li>• Montant minimal de souscription de 200 EUR.</li> </ul> <p><b>Ce qui change</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée fixe de 5 ans minimum.</li> <li>• Pas de possibilité de rachat par la banque durant les 5 premières années, sauf en cas de décès du détenteur.</li> <li>• Régime fiscal favorable via un précompte mobilier réduit à 15% sur les intérêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions régulières de PRÊTS-CITOYEN BNPPF.</li> <li>• Obligation d'affecter                         <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'année</li> <li>- au moins 90% des sommes collectées au financement des projets éligibles à finalité socio-économique ou socialement responsable, dans les secteurs public ou privé.</li> </ul> </li> <li>• Communication périodique à la Banque nationale de Belgique et à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), qui contrôlent conjointement si toutes les dispositions prévues par la loi sont bien respectées.</li> </ul>

Parmi les **projets pris en considération dans le cadre du prêt-citoyen**, citons à titre d'exemples la construction ou la rénovation d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de repos, de centres culturels ou d'infrastructures sportives publiques,... Les sommes collectées peuvent également être utilisées sous la forme de financements octroyés à des petites et moyennes entreprises.



## BNP Paribas Fortis émet régulièrement des PRÊTS-CITOYEN BNPPF

Vous trouverez à tout moment le ou les PRÊTS-CITOYEN BNPPF en cours de souscription sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) > Epargner et placer > Infos utiles > Taux d'intérêt.

### Informations complémentaires et souscriptions:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be)



# Principales caractéristiques du PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS



Description

**Émetteur:** BNP Paribas Fortis SA, société anonyme de droit belge.

**Rating de l'émetteur:** A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Titres dématérialisés non subordonnés, non convertibles et non échangeables.
- Au choix de l'investisseur: formule de distribution des intérêts (coupons annuels) ou formule de capitalisation des intérêts.
- Apport minimal à la souscription: 200 EUR. Pas de maximum.



Durée

## Durée minimale de 5 ans

Le PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS ne peut pas faire l'objet d'un rachat par la banque durant les 5 premières années, sauf en cas de décès du détenteur.

Vous trouverez les durées actuellement proposées sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) > Epargner et placer > Infos utiles > Taux d'intérêt.



Garantie

## Capital 100% garanti par BNP Paribas Fortis à l'échéance.

Les prêts-citoyen détenus par les particuliers et certaines personnes morales tombent dans le **champ d'application du système européen de garantie des dépôts** à hauteur de 100.000 EUR par personne et par banque. BNP Paribas Fortis est affilié au système légal obligatoire belge de garantie des dépôts.

## Taux d'intérêt fixe, connu dès le départ.

Vous trouverez les taux d'intérêt actuellement d'application sur le site [www.bnpparibasfortis.be](http://www.bnpparibasfortis.be) > Epargner et placer > Infos utiles > Taux d'intérêt.



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, le PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS est destiné aux investisseurs présentant

- **un profil conservateur à neutre pour une durée de 5 ans ou de 6 ans,**
- **un profil défensif à dynamique pour une durée égale ou supérieure à 7 ans.**

Il peut également convenir à des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Profil d'investisseur.



Risque

- **Risque de liquidité:** Le PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS ne peut pas faire l'objet d'un rachat par la banque durant les 5 premières années, sauf en cas de décès du détenteur.
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** La garantie de capital ne s'applique qu'à l'échéance finale. Dans l'intervalle, le prix du PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et l'évolution des taux de marché. En cas de rachat entre la 5<sup>ème</sup> année et l'échéance finale (dans le cas de PRÊTS-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS d'une durée supérieure à 5 ans), l'investisseur pourrait donc recevoir un montant inférieur au montant initialement investi.



Frais

## Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Pas de frais d'entrée durant la période de souscription initiale ni de frais de sortie à l'échéance.**
- **Frais imputés en cas de rachat** (après la 5<sup>ème</sup> année) par BNP Paribas Fortis: 5 EUR + 0,25% du capital et des intérêts courus.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les intérêts du PRÊT-CITOYEN BNP PARIBAS FORTIS sont soumis au précompte mobilier (PM) réduit de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs particuliers.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Pas de taxe sur opérations de bourse (TOB)** à la souscription ni lors du remboursement à l'échéance ni en cas de rachat par la banque avant l'échéance.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.